

## COMPTE RENDU

### Séance du mercredi 12 septembre 2018

#### Étaient présents

MADAME JOUANNO	Présidente
MADAME CASILLO	Vice-présidente
MONSIEUR AUGAGNEUR	Vice-président
MONSIEUR BEAUD de BRIVE	
MADAME BREVAN	
MONSIEUR CLOUAIRE	
MONSIEUR DEZOBRY	
MONSIEUR FOURNIER	
MADAME GALLIEN	
MONSIEUR GILLARD	
MONSIEUR HABIG	
MADAME HAREL-DUTIROU	
MADAME HEERS	
MONSIEUR HOESTLANDT	
MONSIEUR LAUBARD	
MONSIEUR PEYLET	
MADAME POPELIN	
MADAME SEVRAIN	
MADAME WERKOFF	
MONSIEUR VUILLETET	

#### Absents excusés

MADAME ESTROSI-SASSONE  
MONSIEUR BOMPARD  
MADAME PAILLARES

#### Membres de la CNDP

Monsieur DEWAS, Directeur, Madame IDIR, Assistante.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 14h00 après s'être assurée que le quorum était atteint.

Elle présente les excuses des membres qui ne peuvent assister à la séance et fait état du pouvoir reçu de Madame Gallien à la Présidente pour la première partie de la séance.

- **Projet de restructuration de l'Unité de valorisation énergétique des déchets de Rennes Métropole : Mme Michèle PHILIPPE et M. Alain RADUREAU sont désignés garants de la concertation préalable**

***Rennes Métropole représenté par Nathalie Gaillard, Direction des déchets et des réseaux d'énergies Responsable du service installations et filières de traitement***

Le 18 juillet 2018, Rennes Métropole a demandé à la CNDP de désigner un garant dans le cadre d'une concertation préalable à la restructuration de l'Unité de valorisation énergétique des déchets de Rennes. Il s'agit d'un projet de plus de 90 M€ HT visant à moderniser un équipement vieillissant construit entre 1966 et 1968. L'objectif affiché est d'améliorer les performances environnementales de l'outil, d'augmenter la quantité de chaleur fournie, de travailler sur l'intégration architecturale et paysagère de l'unité et d'améliorer les conditions de travail.

La Commission a notamment interrogé le maître d'ouvrage sur la compatibilité du projet avec les objectifs nationaux de réduction des déchets. Prenant acte des engagements du maître d'ouvrage, la CNDP a considéré que ce projet de modernisation et d'optimisation d'une unité de valorisation énergétique présentait de forts enjeux environnementaux.

Mme Michèle PHILIPPE est désignée garante de la concertation. Elle bénéficiera de l'appui de M. Alain RADUREAU, garant expérimenté.

- **Programmation pluriannuelle de l'énergie : présentation du compte-rendu de la CPDP et du bilan de la Présidente de la CNDP**

***La CPDP représentée par Monsieur Jacques Archimbaud, Président, Madame Isabelle Jarry, et Messieurs Jacques Roudier et David Chevallier, membres***

Ce premier débat public sur un outil de programmation nationale a relativement bien mobilisé au-delà du cercle des connaisseurs. Les contributions climato-sceptiques ont été peu exprimées lors de ce débat public. Il a donc été constaté un consensus sur l'objectif de lutte contre les changements climatiques par la baisse de consommation des énergies fossiles. En ce sens, la nécessité de la transition énergétique n'est pas remise en cause. Le débat public n'a cependant pas échappé aux controverses traditionnelles, maîtrise de l'énergie versus décarbonation de l'énergie, coût des énergies renouvelables versus coût de l'énergie nucléaire. Par ailleurs, la question nucléaire continue de cliver fortement le pays. Trois attentes ont émergé lors de ce débat public et interrogent la future PPE :

- une exigence de stabilité et de cohérence des politiques publiques pour mener à bien la transition énergétique.
  - Une forte attente de territorialisation, car le public aspire à plus de participation et à une clarification des responsabilités, entre l'État et les collectivités territoriales.
  - Une exigence de justice sociale. Il existe un sentiment d'injustice de la politique énergétique, notamment au regard de la fiscalité environnementale.
- **Projet de la Montagne d'Or en Guyane : présentation du compte-rendu de la CPDP et du bilan de la Présidente de la CNDP**

***La CPDP représentée par Madame Claude Brévan et Monsieur Roland Peylet***

Entre le 7 mars et le 7 juillet 2018, la Commission particulière du débat public, présidée par Roland Peylet, a mis en œuvre, un dispositif d'information et de participation du public qui a permis à plus de 1500 personnes de participer. Ce débat public a mis en évidence la profondeur de la division provoquée par le projet Montagne d'or au sein de la société guyanaise, ainsi que l'existence de forces d'opposition particulièrement déterminées. Dans le cas où le maître d'ouvrage déciderait de poursuivre son projet, la CPDP estime qu'il lui faudra notamment ne pas sous-estimer l'importance des lieux de mémoire, améliorer la transparence, être précis sur la détermination des mesures à prendre en matière de gestion des risques. La CNDP, de son côté, estime que cela a montré que les acteurs privés méconnaissent encore les principes du débat public. Cela a aussi mis en évidence la nécessité d'identifier clairement les questions mises en débat. Au-delà des questions techniques

- **SAGE de la nappe des Grès du Trias inférieur (Vosges) : M. Désiré HEINIMANN et M. Philippe QUEVREMONT sont désignés garants de la concertation préalable**

Le 26 juillet 2018, la CNDP a été saisie par le conseil départemental des Vosges, par la Commission locale de l'eau et par le Préfet des Vosges du SAGE du Grès du Trias Inférieur. La Commission considère que cette concertation intervient à un stade d'avancement de la procédure permettant encore de débattre des objectifs et des principales orientations du SAGE. Au vu du contexte très conflictuel, cette concertation devra cependant être précédée d'une phase de préparation approfondie entre les garants et les acteurs du territoire.

M. Désiré HEINIMANN est désigné garant de la concertation préalable. Il bénéficiera de l'appui de M. Philippe QUEVREMONT, garant expérimenté.

- **SAGE du Sud de La Réunion : la CNDP décide de ne pas nommer de garant**

Saisie le 12 juillet 2018 par la Commission locale de l'eau du SAGE du Sud de La Réunion, la Commission considère que cette saisine est purement formelle et que la concertation intervient à un stade d'avancement ne permettant plus de débattre des objectifs et des principales orientations du SAGE. Elle décide donc de ne pas désigner de garant de la concertation préalable pour le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Sud de La Réunion.

- **Point d'étape PNGMDR**

*La CPDP représentée par Madame Isabelle Harel-Dutirou, Présidente*

La Présidente de la CPDP a fait un point d'étape sur la préparation en cours du débat public PNGMDR.

- **Projet de sécurisation du remplissage du barrage de Montbel**

Saisie par le Conseil départemental de l'Ariège le 18 juin 2018, la Commission a nommé M. François TUTIAU comme garant de la concertation préalable du projet de sécurisation du remplissage du barrage de Montbel. Elle a considéré que ce projet, aux forts enjeux environnementaux et présentant une conflictualité élevée, nécessitait l'appui d'un garant expérimenté. Elle a donc décidé de désigner, M. Michel PERIGORD, comme garant de la concertation préalable en appui de M. François TUTIAU.

- **Projet de forage exploratoire offshore au large de la Guyane « Nasua »**

La CNDP a été saisie par l'association Stop Pétrole Offshore Guyane afin de déterminer si la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière au sein du Permis Exclusif de Recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire s'inscrit dans la catégorie des équipements industriels inscrits au R.121-2 et si le coût cumulé de ces 5 forages d'exploration dépasse les seuils réglementaires imposant des modalités spécifiques de participation.

- **Dossier du projet de la PPE Guadeloupe**

La CNDP a été saisie de manière informelle par des citoyens qui s'étonnaient de la faiblesse de la concertation sur cette PPE ultramarine au regard du débat public de la PPE en Métropole.

- **Questions diverses**

La Présidente a informé les membres que les futures séances plénières se dérouleront en journée.

**La Présidente a clôturé la séance et a indiqué que la prochaine séance est fixée au mercredi 03 octobre 2018 à 10h00.**

  
Chantal JOUANNO

précises qui interrogent la faisabilité du projet, telles que l'aménagement de la piste ou l'approvisionnement énergétique, il aurait été nécessaire d'interpeller le Gouvernement et la Collectivité territoriale de Guyane sur l'opportunité de conduire un débat préalable à propos des modalités d'exploitation de l'or en Guyane.

- **Projet d'extension nord et sud de la ligne T3 du tramway de Marseille : la Commission a donné acte du bilan du garant, M. François NAU**

***Présentation par Monsieur François Nau, garant***

Le projet consiste en une extension de la ligne T3 du Tramway de Marseille, d'Arce au pôle d'échange multimodal du Capitaine Gèze, qui permettra de desservir les opérations Euroméditerranée 1 et 2. Le coût des travaux est évalué à environ 240 M€ HT. Il est composé d'une extension au nord de 1,8 km, d'une extension au sud de 4,4 km, de 2 parkings relais et de la création d'un centre de remisage et de maintenance tramway.

Le garant a constaté une faible participation lors de cette concertation qui s'est déroulée du 31 mai au 2 juillet 2018. Ce désengagement des habitants du processus de concertation peut s'expliquer par le retard important de ce grand projet, générant des doutes sur la validité des dates annoncées de mise en service de l'ouvrage.

La Commission a donné acte du bilan du garant, M. François NAU. Cette concertation ayant été engagée dans le cadre des précédentes dispositions légales ne prévoyant pas de continuité du processus de concertation, la désignation d'un garant post-concertation ne pourra intervenir qu'à la demande du maître d'ouvrage, la Métropole Aix-Marseille.

- **Projet de Centrale hybride du Larivot en Guyane : la Commission a donné acte du bilan du garant et a désigné M. Philippe MARLAND et M. Daniel CUCHEVAL afin de veiller à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique**

***Présentation par Monsieur Philippe Marland, garant***

La centrale thermique de Dégrad-des-Cannes, qui assure l'alimentation électrique de la frange littorale de la Guyane, est obsolète. Du fait de son vieillissement et de l'impossibilité de la maintenir conforme aux normes réglementaires d'émission, elle devra être mise définitivement à l'arrêt le 31 décembre 2023. Ce projet répond aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Guyane : la sécurisation de l'approvisionnement et le développement des énergies renouvelables. Le coût total estimé du projet est supérieur à 300 M€.

Lors de la concertation préalable qui s'est tenue du 21 mai au 6 juillet 2018, les principales questions posées par les citoyens sur ce projet ont porté sur ses caractéristiques, son approvisionnement en énergie fossile et sa localisation. Le garant recommande au maître d'ouvrage de poursuivre la concertation dans un lieu d'échange qui pourrait être le comité local de concertation.

**La CNDP donne acte au bilan du garant et désigne M. Daniel CUCHEVAL comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il bénéficiera de l'appui de M. Philippe MARLAND, garant expérimenté.**

- **Déclaration du projet de complexe sportif à Guipavas dans le cadre mise en compatibilité du PLUI de Brest Métropole : la CNDP a désigné Mme Catherine DESBORDES comme garante de la concertation préalable**

Ce projet de complexe sportif porté par une maîtrise d'ouvrage privée comprend un stade de football de 13 000 places, un hôtel de 40 chambres, une fan zone et une zone de loisirs. Il présente des enjeux socio-économiques, urbains et environnementaux importants. L'expérience de la Commission sur des dossiers similaires amène à penser que cette concertation pourra être sensible.

Ce projet est encore à un stade où la concertation préalable permettra de débattre de son opportunité et de ses enjeux. La Commission a ainsi décidé de désigner Mme Catherine DESBORDES comme garante de la concertation préalable.